



Vol a l etalage et casier judiciaire

Par **samm_old**, le **13/07/2007 à 15:24**

bonjourrnje voulais savoir si pour un vol a l etalage de vetements d'une valeur de 850 eurosrsachant que la personne a remboursé les 850 et fait des heures d interets generaux cela sera inscrit sur son casier judiciaire et si oui y a t il un moyen que cela soit oter sachant que c est la seul "betise" d une jeune personne de 19ans qui se debrouille seul, fait des etudes de commerces en alternance, travail en plus a coté dans un restaurant pour payer son loyer sa nourriture et ses depenses de la vie couranternde plus sa soeur voulant devenir juge , elle risque d etre ennuyé car pour pouvoir devenir juge il y a une verificationn des casiers judiciaires des prochesrnvoila d avances merci

Par **Jurigaby**, le **13/07/2007 à 15:51**

Bonjour.rnrnCette peine ne figure pas sur le bulletin numéro 3 du casier judiciaire. Autrement dit, il ne sera pas embêtté tant qu'il cherche à rester dans le secteur privé.rnrnDans tous les cas, il peut demander un effacement de son casier judiciaire 3 ans après la condamnation me semble t'il.

Par **samm_old**, le **15/07/2007 à 12:23**

merci pour la reponsernje voulais savoir aussi si cela pouvait empecher sa fratrie de devenir jugerncar cette personne a dans sa fratrie un e personne voulant devenir juge rnpour devenir juge on m 'a dit qu'il verifiait le casier judiciaire de la famille procherncela peut t il empecher d etre juge? et ce futur "juge" serat il au courant que sa souer a fait du vol a l

etalage?rnd'avance merci

Par **poupee_russe92**, le **25/07/2007 à 16:23**

Bonjour,rnrnje ne pense pas du tout que cela empêche un frère ou une soeur de devenir juge.
rnrnDe plus j'ai la conviction que cette histoire de casier judiciaire de la famille n'est qu'une simple rumeur, et vous n'avez pas à vous inquiéter , surtout pour un vol à l'étalage qui ne sera pas inscrit dans le casier judiciaire 3.rnrnCordialement.rnrnesther